



## LA COLLECTE DES DÉCHETS DE SOINS MÉDICAUX, C'EST EN PHARMACIE !

Cette collecte concerne les Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI) des particuliers uniquement. Il s'agit des déchets dits piquants coupants (par exemple : seringues, lancettes) produits par des patients en automédication.

Mis en ligne le 28 mai 2019

### Un matériel spécifique

La collecte de ces déchets s'effectue par l'intermédiaire de boîtes jaunes fournies par l'éco-organisme DASTRI.

Ces boîtes sont disponibles en pharmacie sur présentation d'une ordonnance justifiant d'un traitement en auto-médication.

### Où déposer les déchets de soins piquants ou coupants ?

Les 14 pharmacies du territoire de la Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres sont inscrites auprès de l'Eco-organisme DASTRI en tant que point de collecte des piquants coupants.

Retrouvez les autres pharmacies point de collecte sur [www.dastri.fr](http://www.dastri.fr) ➔



≡ RETOUR À LA LISTE





### Mairie d'Héric

2 Rue Saint Jean

44810 HÉRIC

☎ 02 40 57 96 10



CONTACTEZ-NOUS

### Horaires :

**Lundi - Mercredi - Vendredi**

9h-12h30 / 14h-17h30

**Mardi et Jeudi**

9h-12h30

**Samedi**

9h30-12h00